

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00166

**ABONDEMENT 2022 A LA FONDATION DE SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR RECHERCHE INNOVATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220414-D20220016610

DATE D'AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs :

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

ABONDEMENT 2022 A LA FONDATION DE SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE INNOVATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Lors de son Bureau du 13 juin 2019, Saint-Etienne Métropole a créé un fonds de soutien à l'enseignement supérieur, recherche et innovation, abrité au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL). Ce dispositif permet à Saint-Etienne Métropole de bénéficier des leviers suivants :

- sur le plan administratif : avoir la possibilité d'utiliser la Fondation comme instrument de portage et ainsi poursuivre ses interventions dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en limitant en cas de montée en puissance les effets indirects en termes de traitements administratifs « backoffice » et de masse salariale associée,
- sur le plan financier : utiliser progressivement sur les 3 prochaines années la Fondation comme partenaire de levée de fonds, en privilégiant des abondements en investissements orientés « projet ».

Le fonds est administré par un comité exécutif composé de membres désignés par la Métropole et de personnes qualifiées invitées selon les sujets traités.

Les principaux champs d'interventions du fonds de Saint-Etienne Métropole, abrité au sein de la Fondation sont :

- les formations d'excellence,
- les recherches d'excellence,
- le transfert de technologies et de procédés/méthodes,
- l'entrepreneuriat étudiant,
- l'animation des écosystèmes d'innovation,
- la vulgarisation des sciences et techniques industrielles,
- l'attractivité scientifique et étudiante.

Sur la période 2019-2021, les aides attribuées aux acteurs du territoire métropolitain représentent un montant de 1 516 500 € répartis comme suit :

- 27 % pour soutenir des formations d'excellence,
- 46 % pour accompagner des opérations de transferts technologiques, d'innovation et d'entrepreneuriat,
- 27 % pour soutenir des recherches d'excellence réalisées pour le compte d'entreprises locales.

Au vu des éléments ci-dessus qui traduisent l'intérêt et la pertinence du dispositif d'accompagnement, il est proposé de verser, au titre de l'année 2022, 300 000 € à la Fondation pour l'Université de Lyon au titre du Fonds de soutien à l'Enseignement Supérieur Recherche Innovation de Saint-Etienne Métropole, afin de soutenir des actions significatives dans les domaines précédemment cités.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue, au titre du fonds de soutien à l'enseignement supérieur recherche innovation de Saint-Etienne Métropole, un abondement de 300 000 € à la Fondation pour l'Université de Lyon qui abrite ce fonds ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal – section investissement SUFLI-INUM.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU